



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 085-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.120

Déposée le : 20.04.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Applaudir ne suffit pas : des mesures doivent être prises pour améliorer les salaires et les conditions de travail dans les domaines des soins et de l'accompagnement, de l'enseignement, du social et de l'accueil extrafamilial

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de se prononcer en faveur du versement exceptionnel d'un bonus aux membres du personnel dans les secteurs d'importance systémique, en particulier ceux des soins et de l'accompagnement, de l'enseignement, du social et de l'accueil extrafamilial, pour l'année 2020,
2. d'augmenter le montant des dépenses liées aux salaires et aux conditions d'engagement pour le personnel des secteurs susmentionnés dans le budget 2021 et le plan intégré « mission-financement » 2022-2024,
3. et, pour les tâches accomplies par des tiers exécutant un contrat de prestations, de procéder, de concert avec les prestataires, aux adaptations correspondantes et, dans le cadre de ces reclassifications, d'effectuer si nécessaire un travail de fond visant à la revalorisation systématique des places de travail.

Développement :

Homes, hôpitaux, garderies, foyers, écoles, il n'est pas une institution remplissant une tâche publique dont le personnel n'a pas accompli un travail extraordinaire depuis le début de la pandémie de COVID-19. L'engagement dont font preuve nombre de collaborateurs et collaboratrices durant cette situation exceptionnelle montre à quel point leur travail est essentiel. Cet engagement est reconnu et remercié symboliquement par la société, qui exprime sa gratitude par des applaudissements. Malheureusement, la rémunération de la plupart des personnes employées dans les domaines des soins et de

l'accompagnement, de l'enseignement, du social et de l'accueil extrafamilial (garderie) est, elle aussi, toute symbolique, et reste bien modeste au vu de leur formation, des exigences auxquelles elles sont soumises et du travail qu'elles fournissent. Les conditions de travail dans ces secteurs d'importance systémique, portés principalement par des femmes, doivent être améliorées de toute urgence.

Nous demandons au Conseil-exécutif d'élaborer des mesures pour augmenter la rémunération et améliorer les conditions d'engagement dans ces infrastructures sociales. Dans ce but, il convient de rapidement débloquer les fonds nécessaires pour agir de manière significative sur les salaires et les conditions de travail du personnel directement engagé par le canton de Berne, d'une part, et de celui indirectement engagé par le canton et cofinancé par les subventions cantonales, d'autre part, dans les domaines précités.

Le 31 mars 2020, le canton de Berne a annoncé un excédent de 265 millions de francs à la clôture de ses comptes annuels. Les fonds nécessaires pour les rapides améliorations demandées sont donc disponibles. En outre, il convient de renoncer à la réduction d'impôts pour les personnes physiques et morales prévues dans le cadre du budget 2021, ce qui offrira davantage de marge de manœuvre ces prochaines années.

Motivation de l'urgence : la crise liée au coronavirus marque une rupture. Dès lors, les applaudissements ne suffisent pas, il faut rapidement entreprendre des actions concrètes afin d'améliorer les conditions de travail et de reconnaître à sa juste valeur le travail du personnel dans les domaines des soins et de l'accompagnement, de l'enseignement, du social et de l'accueil extrafamilial en particulier.

Destinataires
– Grand Conseil